Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_12-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 juillet 2025

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : Mme Alicia PILORGET (pouvoir à M. Laurent COTTAIN), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

07/07/26 – 12 – Finances communales – Attribution d'une subvention à l'association FARE

L'association FARE – Faire Autrement Recyclons Ensemble sollicite une subvention de fonctionnement afin de poursuivre et développer ses activités : boutique d'objets de seconde main, ateliers, café-réparation et partage de savoir-faire, organisation d'événements.

La recyclerie, labellisée Espace de Vie Sociale par les services de la CAF, emploie 2 salariées, un service civique et compte 41 bénévoles.

En complément, il est précisé que dans le cadre du Festival Renc'Arts, la commune participe au financement d'un spectacle de théâtre de rue à hauteur de 200 €, par le biais d'une convention avec l'association Théâtre en Rance. Le spectacle aura lieu dans la cour du FARE et est intégré à la programmation de l'événement « FARE en fête » organisé le 21 juillet.

L'association conserve à sa charge l'ensemble des autres dépenses liées à l'organisation de l'événement, notamment les concerts et les animations.

Le Conseil municipal est ensuite invité à se prononcer sur cette demande de soutien financier.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, À L'UNANIMITÉ des voix exprimées (Mme VILSALMON, membre du bureau ne prend pas part au vote) :

- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € à l'association FARE.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 27/07/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

